

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°2015/830

ANABAC CLASSIC

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Référence commerciale : ANABAC CLASSIC

Code produit : Classic 320 100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition parfumante

1.3 Fournisseur

INTERSCIENCE SARL

30, chemin du bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche - FRANCE

Tel : +33 01 34 62 62 61

Fax : +33 01 34 62 43 03

info@interscience.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : +33 (0)145425959 (24h/7)

Numéro d'appel d'urgence secondaire

+33 (0)1 34 62 62 61 (Lundi à Vendredi de 9 heures à 18 heures 30)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008) et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B (SkinSens.1B, H317).

Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 3, H411).

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09



GHS08



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 201-291-9 : ALPHA-PINENE

EC 207-431-5 : EUCALYPTOL

EC 233-944-9 : MENTHONE

601-029-00-7 : LIMONENE

EC 204-872-5 : BETA-PINENE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence – prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence – Intervention :

P301+P310 En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin/...

P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau

P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P321 Traitement spécifique (voir...sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser ... pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence – Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef

Conseils de prudence – Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans...

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0,1% publiées par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Composition

Identification	(EC) 1272/2008	Note	%
INDEX: I_HYDROC HYDROCARBONS	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		25 <= x % < 50
INDEX: 180_56_8 CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 ALPHA-PINENE X	GHS08, GHS02, GHS07 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		25 <= x % < 50
INDEX: 1470_82_6 CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 EUCALYPTOL	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317		10 <= x % < 25
INDEX: 189_78_1 CAS: 89-78-1 EC: 201-939-0 MENTHOL	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315		2.5 <= x % < 10
INDEX: I10458_14_7 CAS: 10458-14-7 EC: 233-944-9 MENTHONE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		2.5 <= x % < 10
INDEX: 601-029-00-7 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 LIMONENE ((R)-P- MENTHA-1,8-DIENE)	GHS02, GHS07, GHS09 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	2.5 <= x % < 10
INDEX: I127_91_3 CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 B-PINENE	GHS08, GHS02, GHS07 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumis à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires.

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée ou brouillard d'eau, eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) halons, mousse, poudres polyvalentes ABC, poudres BC, Dioxyde de carbone (CO₂).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonome isolants.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumis à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non secouristes :

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Références à d'autres rubriques.

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

OUVRIER LE RECIPIENT AVEC PRÉCAUTIONS, le contenu pouvant être sous pression.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer ce mélange.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipement et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédure interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. – Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

Protection des yeux / du visage	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de protection latérale conformes à la norme NF EN166.
Protection des mains	Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés : Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile(NBR)) PVA (Alcool polyvinylique) Caractéristiques recommandées : Gants imperméables conformes à la norme NF EN374
Protection du corps	Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés. Type de vêtement de protection approprié : En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN 14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN 13034 pour éviter tout contact avec la peau. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique : liquide fluide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: non concerné
Point/intervalle d'ébullition	: non précisé
Point d'éclair	: 50,00°C
Pression de vapeur (50°C)	: Non concerné
Densité	: Non précisé
Hydrosolubilité	: Insoluble
Viscosité	: v<7 mm ² /s (40°C)
Point/intervalle de fusion	: non précisé
Point/intervalle d'auto-inflammation	: non précisé
Point/intervalle de décomposition	: non précisé

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumis à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

Aucune donnée n'est disponible

10. 2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Conservation : 1 an à l'abri de l'air et de la lumière et de la chaleur

10. 3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10. 4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

Eviter les températures proches du point éclair (voir paragraphe 9)

Eviter les sources directes de chaleur

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à 4 heures.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané. La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

11.1.1 Substances

Toxicité aiguë :

MENTHOL (CAS : 89-78-1)

Par voie orale : DL50=2600 mg/kg

EUCALYPTOL (CAS : 470-82-6)

Par voie orale : DL50=2480 mg/kg

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumis à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

ALPHA-PINENE (CAS : 80-56-8)

Par voie orale : DL50=3500 mg/kg

11.1.2. Mélange

Danger par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme).

Substances décrites dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
-d-Limonène (CAS 5989-27-5) : Voir la fiche toxicologique n° 227.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12. 1 Toxicité

12.1.2 Mélanges	: Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
12.2. Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée n'est disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	: Aucune donnée n'est disponible.
12.4 Mobilité dans le sol	: Aucune donnée n'est disponible..
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Aucune donnée n'est disponible.
12.6. Autres effets néfastes	: Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 – IMDG 2014 – OACI/IATA 2015).

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

14.1 Numéro ONU

1266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1266 = PRODUITS POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification :



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement

14.5. Environmental hazards

- Environmentally hazardous material :



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5L	163 640E	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2 ^{eme} Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	3		III	5L	F-E,S-D	163 223 904 955	E1

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

IATA	Classe	2 ^{eme} Etiqu	Group e	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3 A72	E1
	3	-	III	Y344	10 L	-	-	A3 A72	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.
 Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°1297/2014

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le code du Travail français :

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Système normalisé américain d'identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d'urgence (NFPA 704)

NFPA 704 Label : Santé=2 Inflammabilité =2 Instabilité/Réactivité =1 Risque spécifique= none



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class)
GHS02: Flamme
GHS07 : Point d'exclamation
GHS08 : Danger pour la santé
GHS09 : Environnement
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
SVHC : Substance of Very High Concern

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumis à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.fr) pour les mises à jour et informations supplémentaires.